

Les subsides

Le président suppléant (M. Blaker): Évidemment, je suis prêt à accorder au député, s'il le désire, quelques secondes supplémentaires. Mais peut-être ne souhaite-t-il plus que répondre aux questions.

Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement l'exposé du député de Capilano (M. Huntington). Il a, je le sais, maintes idées utiles concernant l'imputabilité. Pour ma part, j'aimerais bien que le Parlement mette en pratique certaines d'entre elles.

Le député de Capilano parle beaucoup de sous-gouvernement. Il y a à n'en pas douter un sous-gouvernement qui acquiert de plus en plus de puissance au fur et à mesure que les élus du peuple perdent la leur. Il y a également dans notre régime ce que j'appellerais le culte de la responsabilité ministérielle qui voudrait que les ministres doivent rendre compte à la Chambre de toutes les activités d'un vaste ensemble d'organismes et de sociétés de la Couronne. Nous savons tous que pas un être humain n'est capable de se tenir au courant de toutes ces activités et d'en rendre vraiment compte.

Le député pourrait-il nous dire s'il accepterait de laisser tomber la théorie et la pratique de la responsabilité ministérielle en échange d'une plus grande imputabilité de ce qu'il appelle à juste titre le sous-gouvernement envers les comités du Parlement.

M. Huntington: Monsieur le Président, le président du comité permanent des transports pose là une question fort astucieuse. Il n'est pas humainement possible pour un ministre de s'occuper des activités des sociétés de la Couronne et des organismes en sus de celles de son propre ministère. De quelle façon allez-vous juger et évaluer les activités en fonction des objectifs proposés? Qui va nous aider à faire cette évaluation?

A mon avis, la notion de responsabilité ministérielle doit demeurer, mais il faut que s'affirme celle du sous-ministre en tant que gestionnaire chargé de rendre des comptes sur la façon dont les ministères et les organismes assument leur rôle et sur l'efficacité avec laquelle ils le font. Sur ce plan, j'estime que les parlementaires ne sont pas à la hauteur. C'est pourquoi je pense que le système ou le mécanisme d'imputabilité auquel nous devons recourir à la Chambre doit être scindé en deux volets: d'une part la responsabilité des ministres en matière de principes et d'autre part celle des sous-ministres en matière de gestion. J'espère que nous allons parvenir à un compromis et finir par nous entendre sur ce point.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur le Président, je suis assez d'accord avec le député au sujet de la responsabilité des ministres. Un ministre doit rendre des comptes sur les décisions qu'il prend, mais en ce qui concerne l'administration proprement dite, c'est aux fonctionnaires à rendre des comptes.

Ces derniers jours et de fait, depuis un certain temps, on entend de plus en plus dire que le Vérificateur général devrait avoir davantage accès aux livres des sociétés de la Couronne. J'aimerais dire au député ce que j'en pense. J'ai de sérieuses réserves. Si le Vérificateur général vérifie l'administration de toutes les sociétés de la Couronne, nous allons créer un autre monstre administratif et le problème est de savoir qui, en fin de compte, va vérifier les activités du Vérificateur général.

Je me demande s'il ne serait pas préférable que les sociétés de la Couronne rendent des comptes à des comités parlementaires ayant à leur disposition le personnel voulu. Si je pose la question, c'est parce qu'à mon avis, chaque fois que nous créons une agence centrale plus puissante, nous ralentissons la prise des décisions.

M. Huntington: Monsieur le Président, de par son mandat et de par la loi que la Chambre a adoptée, le Vérificateur général devrait vérifier l'administration de toutes les sociétés de la Couronne et de toutes les agences qui puisent dans le Fonds du revenu consolidé. Une société de la Couronne qui s'autofinance, qui se comporte normalement et qui paie des dividendes à ses actionnaires—en l'occurrence les contribuables—pourrait être privatisée. J'estime que le Vérificateur général, qui est un agent de la Chambre—le seul que nous ayons—devrait avoir accès aux documents de travail servant à la vérification des sociétés de la Couronne et des organismes paraministériels. J'estime qu'en tant que députés, nous devrions avoir accès à ces documents. Le Vérificateur général doit déterminer quels renseignements doivent être fournis aux comités.

En ce qui concerne le second point du député, je pense que les comités permanents de la Chambre et les quatre nouveaux comités d'imputabilité devraient avoir à leur disposition des chercheurs, afin de disposer des mêmes moyens que les autres administrations publiques. Je pense qu'en ce domaine, nous sommes en retard, et si nous voulons améliorer les mécanismes d'imputabilité, nous devons disposer de personnes compétentes capables de répondre à nos besoins.

M. Evans: Monsieur le Président, j'écoute toujours le député de Capilano (M. Huntington) avec intérêt. Je suis surpris par sa colère, colère que beaucoup d'entre nous éprouvons—la plupart des parlementaires je suppose—quand nous constatons que les intérêts des contribuables ne sont pas bien défendus par les agences gouvernementales telles que les sociétés de la Couronne. Je voudrais dire que je trouve cela tout à fait scandaleux. Le député et moi faisons partie du comité des comptes publics. Je n'assiste pas aux séances du comité autant que je le voudrais. Le comité que je préside, le comité permanent des finances et des affaires économiques devrait continuer au cours des deux prochaines semaines à étudier de près la question de Canadair. Il est scandaleux que l'on demande à chacun des contribuables de ce pays d'investir jusqu'à \$200 dans une entreprise qui n'a pas encore été en mesure de prouver sa viabilité commerciale. Je trouve cela scandaleux et j'estime que nous devrions examiner cette affaire de très près. Et c'est ce que nous ferons très certainement dans les trois prochaines semaines.

● (1640)

Les sociétés d'État présentent une autre anomalie que nous devrions aussi examiner de très près. Je songe au fait que la direction des sociétés d'État ne subit pas des pertes financières du même ordre, quand leur entreprise n'est pas rentable, que les sociétés privées dans le même cas. Les sociétés d'État peuvent continuellement fonctionner à perte. Prenons Canadair, par exemple. Les traitements des cadres supérieurs sont non seulement restés à des niveaux élevés, mais ils ont même continué d'augmenter à un moment où la société perdait littéralement des millions de dollars provenant des deniers publics. Cela me paraît honteux et inacceptable. Je voudrais demander au député s'il est d'accord avec ce que j'avance.